



Congrès national
Samedi 8 octobre 2011



Les maires ruraux & le très haut débit

Enquête AMRF-RuraliTIC 
TIC & Territoires

- Enquête réalisée en juillet 2011 -



40 ans d'actions des maires au service des maires

Les résultats

Développement du Très haut débit : Les maires ruraux impatientes, responsables et ambitieux

Cette enquête portant sur la perception par les élus de l'enjeu lié au déploiement du très haut débit a été réalisée au mois de juillet par l'Association des Maires Ruraux de France en partenariat avec RuraliTIC. Elle a fait l'objet d'une première communication à Aurillac lors de cette université d'été. En voici les résultats développés.

Le succès de cette enquête (près de 2 000 réponses obtenues sur 20 000 maires ruraux interrogés, soit un taux de réponse de 10 %) traduit une réelle préoccupation face à l'accès au numérique partout en France. Il témoigne de l'attention portée à cette question par les maires ruraux, et ce quelle que soit la taille de la commune.

L'impatience des élus est marquée : près de 95 % de l'échantillon considère que l'arrivée du très haut débit dans leur commune doit être possible au plus tard dans cinq ans. Bien avant l'objectif fixé par l'Etat de relier « 100 % des foyers en 2025 ».

Sur la question des délais, les maires des communes de 1000 à 2 500 habitants se montrent plus pressés que les autres. Ils sont en moyenne 40 % à penser que le THD est nécessaire dans un délai de 5 ans contre 30 % en moyenne pour les autres strates.



Le Très Haut Débit : l'investissement prioritaire

L'impatience dont témoignent les maires ruraux est adossée à deux idées forces :

- 1. LA NECESSITE D'UN EFFORT NATIONAL de l'Etat (pour 62 % des interrogés) et surtout des opérateurs privés (72 %)**, complété par les collectivités et, dans une moindre mesure, par les usagers et la commune traduisant ici l'idée qu'il s'agit d'un sujet lié à l'aménagement du territoire national.
- 2. UNE VISION TRES CLAIRE DES USAGES POSSIBLES ET SOUHAITES** : la construction d'un réseau très haut débit arrive très largement en tête des priorités d'investissements, respectivement devant l'école, le réseau routier, la téléphonie mobile et la construction de maison médicale.

Equipements prioritaires pour l'avenir des communes en termes d'aménagement du territoire :



D'après l'enquête, ce réseau constitue même un service prioritaire à offrir aux habitants avant les commerces de proximité, les services de transports, la présence d'un médecin généraliste ou spécialiste ou encore l'accès à la culture et aux loisirs.

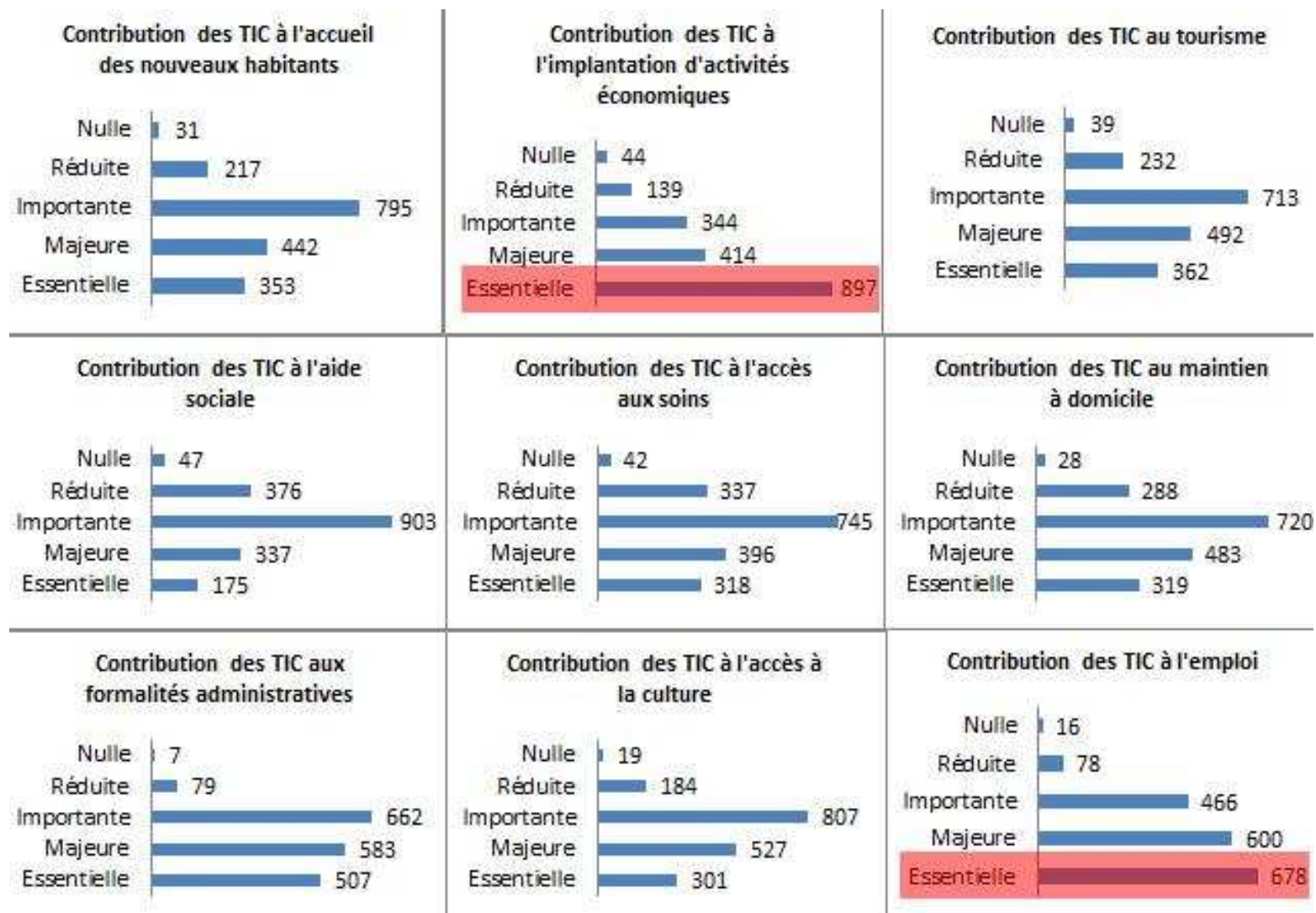
L'accès des habitants au très haut débit : le service prioritaire

Indice 100 sur l'offre Internet Classement par indice sur la plus forte valeur (réponses multiples possibles)

Offre Internet très haut débit disponible pour chaque foyer qui le souhaite	100
Commerces de proximité	90
Service de transport à la demande, bus	76
Présence d'un médecin généraliste, spécialiste, kinésithérapeute	68
Accès à la culture et aux loisirs	66
Pôle périscolaire, centre de loisirs	66
Services sociaux	42
Hôtel d'entreprises, Centre de télétravail, etc.	16

Le numérique : un levier essentiel pour l'économie et l'emploi

Parmi les différents services indispensables que le numérique peut contribuer à maintenir ou à développer, l'implantation d'activités économiques et l'emploi arrivent en tête du classement:



Financement : en priorité, par les opérateurs privés et l'Etat

93,6% des maires signalent qu'ils ne participent pas actuellement à des projets de déploiement du très haut débit. Concernant d'éventuelles contributions financières de la commune pour ce type de projet, ils sont mitigés : 48 % d'entre eux se disent prêts à faire un effort supplémentaire à l'avenir sur le niveau d'investissement actuel pour le développement du numérique.

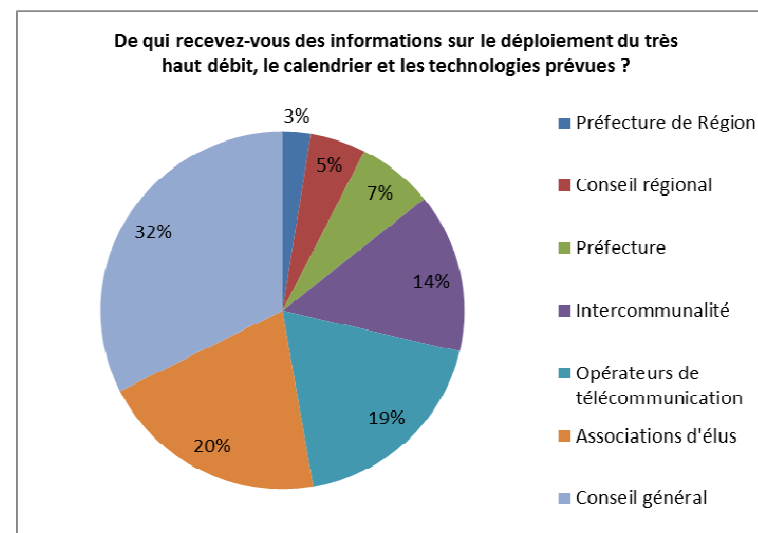
Pour la plupart des maires, le financement de la fibre optique jusqu'à chaque foyer de la commune doit être pris en charge par les opérateurs de télécommunications et l'Etat.

Selon vous, qui doit financer le déploiement de la fibre optique jusqu'à chaque foyer de votre commune ? *plusieurs réponses possibles (%)*

Les opérateurs de télécommunication (secteur privé)	72,1
L'Etat	62,5
La Région	28,7
Le Département (ou syndicat départemental)	26,0
L'Europe	20,0
Les partenariats public-privé (PPP)	19,4
L'intercommunalité	18,8
Les usagers	8,5
La commune	7,9

Des maires informés par les Départements, les associations d'élus et les opérateurs

Sur le plan des institutions, le niveau régional est nettement devancé par les acteurs de proximité, hormis la préfecture. Les opérateurs de télécommunication arrivent dans le trio de tête, devancés de peu par les associations d'élus.



Conclusion

Le numérique : un enjeu aussi crucial que l'arrivée de l'électricité ou du téléphone !

Face à ces différents constats, l'Association des Maires ruraux de France **demande à ce que soit accéléré le calendrier** de couverture de territoire en très haut débit et lance un appel pour que les fonds d'intervention soient abondés en lien avec cette urgence.

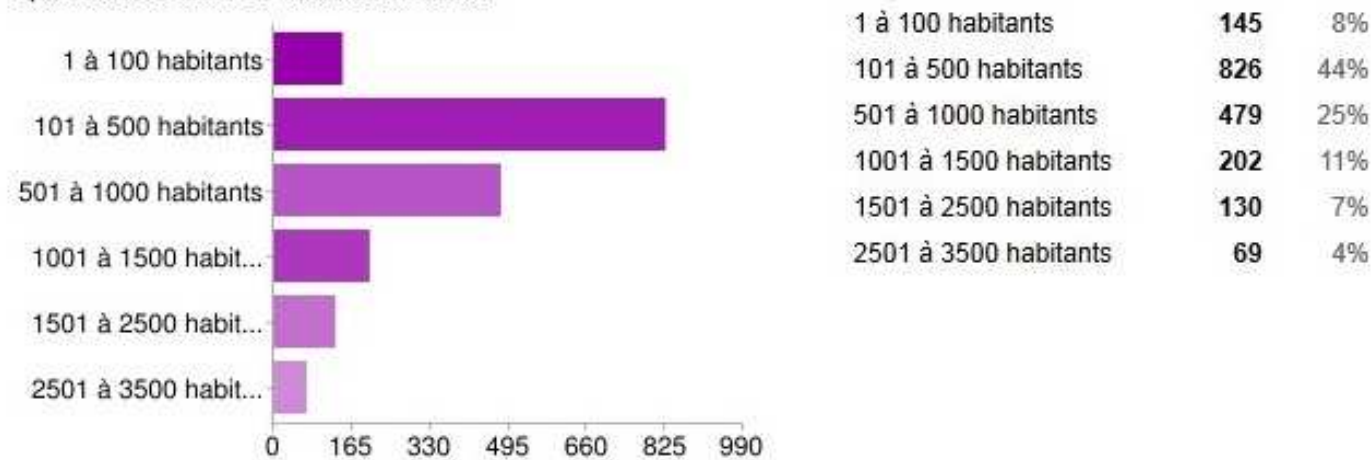
L'Association **en appelle au sens des responsabilités de l'Etat, des opérateurs privés et des collectivités** pour qu'après avoir pris conscience de l'enjeu, ces différents acteurs avancent conjointement pour les 20 millions de français qui vivent dans les communes rurales.

Aménagement numérique du territoire, déploiement de la fibre optique, haut et très haut débit... ces termes font désormais partie du quotidien des maires même si l'essentiel reste à concrétiser. Ces sujets portent sur des enjeux essentiels pour l'avenir des communes. Comme l'arrivée de l'électricité ou du téléphone au siècle dernier.

L'échantillon

20 000 maires de communes de moins de 3 500 habitants ont été sollicités par e-mail. 2 000 ont répondu. Les deux tiers de ceux-ci sont élus de communes comptant entre 100 et 1000 habitants (44 % entre 101 et 500 habitants, 25% entre 501 et 1000 habitants)

Quelle est la taille de votre commune?



Malgré leur âge, les maires s’emparent du numérique

76% des réponses émanent de maires âgés de 50 à 70 ans : le numérique n’est plus un sujet réservé aux « jeunes » ! L’aménagement numérique dépasse la sphère technique et correspond à un enjeu pour l’avenir de la commune. Est-ce pour cette raison que le sujet est l’apanage du maire, qui dans plus de 80% n’a pas désigné d’adjoint en charge des TIC ?

Âge	%
20 à 29 ans	1
30 à 39 ans	3
40 à 49 ans	14
50 à 59 ans	34
60 à 69 ans	42
70 à 80 ans	6

Sexe	%
Femmes	20
Hommes	80

Présence d’un adjoint en charge des TIC		%
Oui	17	
Non	83	

Pratique généralisée du numérique pour la communication et l’administration

Certains usages « avancés » restent marginaux, mais les maires ruraux se sont emparés aussi bien du SIG que du site internet communal. L’utilisation d’Internet pour communiquer et disposer d’informations est maintenant ancrée dans les pratiques quotidiennes. Enfin, la dématérialisation administrative réalise une belle percée.

Quels sont les outils et services Internet que vous utilisez personnellement pour l’exercice de votre mandat ? (%)

Recherche d'informations sur Internet	97
Courrier électronique	95
Téléchargement de formulaires administratifs	92
E-administration (échanges avec la Préfecture, les services fiscaux, etc.)	79
Consultation d'un SIG (service d'informations géographiques)	53
Site web communal	48
Archivage de documents sur Internet	14
Réseaux sociaux	13
Visioconférence	1